

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Délibération N° 23-02-2023 / N°39

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lienne, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 97

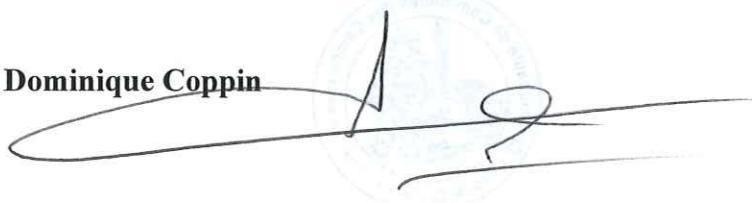
Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Jacques Nick, Alexandre Hulot, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Duez, Roland Descamps, Eric Caron,

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : Dominique Coppin



**Titre de la délibération : Tiers Lieux - Mise en place d'une tarification
du Labot dès le 1er mars 2023**

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a ouvert un Fablab au sein du Tiers Lieu « Le Labot » sur l'Hotel Communautaire à Avesnes-le-Comte et « La Média'TECH » sur le Tiers Lieu de la "Médiathèque Intercommunale" à Le Cauroy en 2022.

Les fablab proposent un programme d'animation en complément des accès libres au public, lors duquel les usagers conçoivent et fabriquent des projets.

Pour assurer la pérennité des ateliers il est proposé mettre en place une tarification pour l'utilisation des consommables et des machines lors de ces ateliers dès le 1er mars 2023.

Monsieur le Président propose, en complément des tarifs existants pour les accès libres, les tarifs suivants :

Animation adultes ou enfants : 1 € par personne et par atelier

Animation de groupes hors territoire (scolaires, associations, centres sociaux ou spécialisés, ..) : 50 € par demi-journée hors tarification des consommables et machines en vigueur.

En cas d'inscription non honorée, sans annulation au moins 24h à l'avance, la tarification sera appliquée.

Le fonctionnement se basera sur le principe existant de recharge sur un compte « crédit » (logiciel). Les paiements se font sur facturation directe des Campagnes de l'Artois au travers le Trésor Public.

Les coûts des animations sont donc déduits des crédits des utilisateurs depuis le logiciel. L'utilisateur peut grâce à sa carte d'accès NFC (sans contact) connaître son solde de "crédit".

Suite à l'avis favorable de la Commission en date du 8 décembre 2022 et du Bureau en date du 8 février 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs présentés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de cette tarification dès le 1er mars 2023 et d'appliquer la tarification également sans annulation au moins 24h à l'avance.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023